

INFORMATION PREVENTIVE

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs qu'il encourt dans ses différents lieux de vie et de fonctions sociales (habitat, travail, loisirs...).

Elle est instaurée dans son principe par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 (JO du 23 juillet 1987) et par le décret du 11 octobre 1990 (JO du 13 octobre 1990) qui précise le contenu et la forme des informations à porter à la connaissance du public.

Pour garantir cette information, le Préfet a la responsabilité :

- d'établir le **Dossier Départemental des Risques Majeurs** (D.D.R.M.), recensant et décrivant les risques au niveau de l'ensemble du département ;
- d'extraire de celui-ci les informations relatives aux risques dans chaque commune exposée et de constituer le **Dossier Communal Synthétique** (D.C.S.).

Ces deux documents sont déposés et consultables à la mairie.

A partir de ceux-ci, le Maire prenant le relais du Préfet, a la responsabilité :

- de réaliser le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (D.I.C.R.I.M.) qui expose notamment les mesures prises localement pour la prévention des risques et la sauvegarde des habitants face à ceux-ci ;
- d'organiser les modalités de l'information auprès des citoyens en particulier dans les établissements recevant du public, les terrains aménagés pour le camping et les locaux à usage d'habitation regroupant plus de 15 logements.

CONTACT

Mairie de ST-LAURENT-DU-CROS 05500 - SAINT-LAURENT-DU-CROS

Téléphone/Fax : 04.92.50.42.87

Préfecture des Hautes-Alpes - Protection Civile (SIDPC)

32 rue Saint Arey - BP 100 - 05011 - GAP CEDEX

Téléphone : 04.92.40.48.14

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

BP 1003 - 05100 - GAP CEDEX - Téléphone : 04.92.40.18.00

Centre Météorologique Départemental

Central Parc - 05100 - BRIANCON - Téléphone : 04.92.20.60.00

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DU-CROS

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



La commune de Saint-Laurent-du-Cros est concernée par :

- Le risque d'inondation,*
- Le risque de glissements de terrain.*

En cas de danger, les personnes menacées seront alertées directement par la mairie et les sapeurs-pompiers. Les radios locales relaieront l'information.

EN CAS D'URGENCE

SAPEURS-POMPIERS 18 ou 112

GENDARMERIE 17 ou 112

SAMU 15 ou 112

Document réalisé avec l'aide de la
Société Française des Risques Majeurs
50, Espace Trois Fontaines
38 140 RIVES
Tel : 04 76 91 41 92
Fax : 04 76 91 40 98
Email : sfrm@wanadoo.fr



LE RISQUE INONDATION

Le réseau hydrographique de Saint-Laurent-du-Cros est composé du Drac, des torrents de La Bonne et du Riou Gras, ainsi que de quelques petits affluents.

Sur l'ensemble de ce réseau, les crues torrentielles consécutives aux fortes pluies peuvent provoquer des érosions de berges, ainsi que quelques débordements ponctuels.

Mais ces phénomènes ne peuvent affecter que des zones naturelles, **sans** enjeux bâties.

Le risque pour les constructions est donc inexistant.

MESURES DE PREVENTION

- **Le Plan d'Occupation des Sols** de Saint-Laurent-Du-Cros interdit la construction dans ces zones.
- Des **cartes de vigilance** sont diffusées par Météo France en cas de prévision de pluies exceptionnelles.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Sur le territoire communal, le risque de glissements de terrain se situe au niveau des berges du Drac et au niveau des Prés de Laye.

MESURES DE PREVENTION ET D'INTERVENTION

- Un **atlas départemental** recensant l'ensemble des risques naturels a été établi en 1991.
- Le Maire peut, si nécessaire, imposer des **travaux** sur le domaine privé à la charge des propriétaires.
- Un **expert** peut être chargé de procéder à un examen rapide des zones concernées en vue de décider d'une évacuation ou d'une interdiction de circulation.
- Le **Plan Rouge** peut être déclenché en présence de nombreuses victimes.

CONDUITES A TENIR



Fuir latéralement



Gagner les hauteurs les plus proches



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé